

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LEBLOND Christine. THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Acceptation du devis de l'Agence Technique Départementale des Marais pour la pose de caniveaux et d'un regard de grille, rue du Camping - Délibération n° DEL2023-04-31 -

M. Le Maire donne la parole à son adjoint délégué aux travaux, M. Pascal GIAVARINI.

Il informe les conseillers qu'il a été saisi par un administré d'une demande de travaux pour la gestion des eaux pluviales devant l'habitation située au numéro 20 de la rue du Camping.

Il leur présente la proposition technico-financière transmise par l'Agence Technique Départementale des Marais :

« au vu de l'accotement stabilisé et de la pente de l'enrobé du riverain, il n'est pas possible d'évacuer les eaux de pluie, du point bas, directement dans le fossé. Une grille avaloir et un branchement sur le réseau existant, sont nécessaires ».

L'estimation financière s'élève à 3 600 € TTC.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La proposition technico-financière de l'Agence Technique Départementale des Marais,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire-Adjoint, délégué aux travaux,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article unique** : de reporter la décision relative à une demande de travaux pour la gestion des eaux pluviales devant l'habitation située au numéro 20 de la rue du Camping.

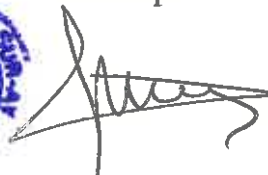
Adoptée à l'unanimité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 6 avril 2023,

La Secrétaire de Séance,
Matyvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le **31/7/2023**,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.